VILLE DE
BALMA

QUELQUES CONSEILS POUR RÉALISER VOS AFFICHES

Attention, merci de ne plus utiliser ce logo :

Le logo de la Ville de Balma est disponible en téléchargement sur le site de la ville : https://mairie-balma.fr/toutes-mes-demarches/les-services-aux-associations/

EN PRIORITÉ EN HAUT DE L'AFFICHE

VILLE DE BALMA

En haut à gauche

VILLE DE BALMA

En haut à droite

VILLE DE BALMA

En haut, centré

VILLE DE BALMA

En bas, centré

VILLE DE BALMA

En bas à gauche

VILLE DE BALMA

En bas à droite

TOLÉRÉ, EN BAS, S'IL N'EST PAS POSSIBLE DE LE METTRE EN HAUT

LE LOGO DE LA VILLE DE BALMA

Où doit-il être placé sur l'affiche ?

Sur l'affiche, le logo doit **en priorité se situer en haut**, à droite, gauche ou centré. Si la position haute n'est pas possible, il sera toléré de le mettre en bas de page.

Quelle taille doit-il faire ?

Le logo de la Ville de Balma doit approcher **1/3 de largeur de l'affiche minimum**.

Il est très important de laisser des marges autour du logo, respecter au moins **une marge de la taille d'une des lettres** du logo (VILLE DE BALMA), comme ci-dessous :

Marges conseillées autour du logo

Le logo de la Ville de Balma devra être de taille plus importante que les autres partenaires potentiels.

Utilisations autorisées :

Sur fond clair

Sur fond foncé

Pour impression monochrome, sur fond clair

Pour impression monochrome, sur fond foncé

LE LOGO
DE LA VILLE DE BALMA

Quel couleur de logo puis-je utiliser ?

Le logo de la Ville de Balma doit être utilisé selon ces 4 coloris UNIQUEMENT, il est interdit de changer les couleurs du logo.

Ces coloris de logos vous seront fournis avec cette charte.

Le logo ne doit DANS AUCUN CAS être déformé, étiré, aplati.

Utilisations interdites :

IMPORTANT

Dans le cas où la Ville de Balma serait partenaire de votre événement, l'affiche devra obligatoirement être validée par le Service Communication avant toute impression ou diffusion : ***communication@mairie-balma.fr***

VILLE DE
BALMA